

PROPOSITION POUR L'INSCRIPTION D'ESPECES AUX ANNEXES DE LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPECES MIGRATRICES APPARTENANT A LA FAUNE SAUVAGE

A. PROPOSITION : Inscription du *Lagenodelphis hosei* (populations de l'Asie du Sud-Est) à l'Annexe II de la Convention.

B. AUTEUR DE LA PROPOSITION: Gouvernement de la République des Philippines

C. ARGUMENTAIRE

1. Taxon

| | | |
|-----|------------------|---|
| 1.1 | Classe: | Mammalia |
| 1.2 | Ordre: | Cetacea |
| 1.3 | Famille: | Delphinidae |
| 1.4 | Genre et espèce: | <i>Lagenodelphis hosei</i> (Fraser, 1956) |
| 1.5 | Noms vulgaires | anglais: Fraser's dolphin espagnol: Delphin de Fraser français: Dauphin de Fraser |

2. Données biologiques

2.1 Répartition

Monotypique. Le dauphin de Fraser se répartit dans l'ensemble des zones océaniques tropicales dans les deux hémisphères avec des limites approximatives en latitude de 20-30°N et 20-30°S. Il a été observé dans les pays suivants : Philippines, Chine, Indonésie et Malaisie et il se trouve vraisemblablement dans les eaux d'autres pays de la région.

2.2 Population

Le nombre et l'importance numérique des populations dans les eaux de l'Asie du Sud-Est ne sont pas connus. Environ 10% des eaux des Philippines ont été étudiées pour faire un inventaire des cétacés mais les estimations quantitatives à partir de ces travaux ne sont pas encore disponibles. Dans ces enquêtes, le dauphin de Fraser a été la troisième espèce la plus souvent rencontrée dans les habitats océaniques. Les questions d'identité des souches n'ont pas été abordées.

2.3 Habitat

Les dauphins de Fraser vivent dans les eaux profondes des habitats océaniques, souvent près du rivage dans les Philippines en raison de la profondeur des eaux entourant certaines îles des Philippines, et se nourrissent en profondeur de petits poissons mésopélagiques, de calmars et de crevettes.

2.4 Migrations

L'étendue des migrations est inconnue. Les aires de répartition des populations régionales s'étendent presque certainement à travers les frontières internationales, telles qu'entre les Philippines et la Malaisie, les Philippines et l'Indonésie, l'Indonésie et la Malaisie, l'Australie

Proposal II / 5

et l'Indonésie, la Malaisie et Brunei, Macao et la Chine, le Vietnam et la Chine, le Vietnam et le Cambodge, le Vietnam et la Thaïlande, la Thaïlande et le Myanmar, etc. Aux Philippines, l'abondance de l'espèce dans certaines régions peut révéler des changements saisonniers donnant à penser qu'il y a des migrations.

3. Données relatives aux menaces

3.1 Menaces directes envers les populations

La chasse aux dauphins est illégale dans presque tous les pays du Sud-Est asiatique, mais la pêche du dauphin au harpon existe au moins aux Philippines et en Indonésie. Le dauphin de Fraser est une des espèces les plus fréquemment capturées aux Philippines dans les pêcheries examinées à ce jour. Une enquête exhaustive pour déterminer le nombre et la taille de ces installations de pêche au harpon aux Philippines n'a pas été effectuée. Comme les installations de pêche au dauphin sont illégales, il est difficile d'obtenir des données précises sur les prises.

Les prises accidentelles dans d'autres pêcheries constituent probablement une menace plus grande pour les dauphins de Fraser dans la région que les pêcheries au harpon. Ils sont tués par accident en grand nombre dans diverses pêcheries aux Philippines. Les engins de pêche en cause sont les filets dérivants, les carrelets, les sennes et autres filets enveloppants utilisés pour capturer les thons, les maquereaux, les bonites, les scads, les poissons volants et une grande variété d'autres poissons à nageoires.

Les conséquences des prises directes et accidentelles sur les populations sont inconnues car l'aire de répartition et l'importance numérique des souches locales/régionales n'ont pas été déterminées.

3.2 Destruction de l'habitat

La contamination de l'environnement ne serait pas à ce point une menace pour l'habitat des dauphins pélagiques dans la région, mais l'explosion démographique et le rapide développement économique sont des causes d'inquiétude pour le niveau des pollutions marines et de ses effets possibles sur tous les organismes marins.

3.3 Menaces indirectes

Les populations humaines très importantes et en augmentation rapide dans la région, ont entraîné une pression sans cesse accrue sur les espèces de poissons et d'invertébrés marins qui a conduit à la baisse des prises par effort, à la réduction de certaines espèces et à la recherche de poissons et de calmars de plus en plus petits. Cette surexploitation des ressources marines constitue une menace potentielle pour les populations de dauphins qui dépendent de plus en plus de certaines espèces de poissons pêchées et utilisées par les humains.

3.4 Menaces liées particulièrement aux migrations

Le nombre et les aires de répartition des populations n'ont pas encore été déterminés, mais d'après certaines indications leur nombre pourrait subir des fluctuations saisonnières, tout au moins dans certaines régions, comparables à celles d'autres espèces pélagiques telles que le thon à aileron jaune. Par conséquent, les populations peuvent subir les effets de la mortalité accidentelle dans les pêcheries à plus d'un endroit et ces pêcheries peuvent se trouver dans les eaux de différents pays, par exemple ce même dauphin de Fraser capturé dans des engins

de pêche au thon au filet dérivant au large des Philippines peut l'être aussi dans des pêcheries similaires en Indonésie ou en Malaisie.

3.5 Utilisation nationale et internationale

Dans certains pays de la région, en plus de l'utilisation des dauphins de Fraser pour des appâts à requins ou la consommation humaine dans les pêcheries au harpon illégales, les dauphins tués accidentellement dans d'autres pêcheries sont aussi utilisés. Un tel usage de dauphins tués accidentellement est illégal dans certains pays, mais l'application d'une législation est difficile et la viande circule largement dans le commerce local. Le marché potentiel pour la viande de dauphin créé par ce trafic illégal représente pour la conservation de l'espèce une menace bien au delà de l'impact des prises actuelles, en ce sens que les pêcheries au harpon illégales actuelles pourraient se développer par l'usage de sennes ou autres filets et entraîner une augmentation considérable des prises. Ceci est arrivé au Pérou et la combinaison des prises accidentelles et des prises illégales de dauphins est considérée maintenant comme insoutenable. On n'a pas de renseignements sur le commerce international, mais les dauphins pris illégalement au cours de ces dernières années par des bateaux de pêche naviguant au large, par exemple très récemment à Taiwan, pourraient être venus des eaux du Sud-Est asiatique pêchés illégalement ou au titre d'accords internationaux sur les droits de pêche dans les ZEE.

4. Situation en matière de protection et besoins

4.1 Situation en matière de protection nationale

Dans la région de l'Asie du Sud-Est, les dauphins sont totalement protégés dans les pays suivants: Philippines, Australie, Chine, Thaïlande, Malaisie et Indonésie. Cependant, il y a beaucoup de problèmes d'application et d'interprétation de la législation dans la plupart de ces pays et la protection réelle est minimale ou non existante dans bien des endroits. Une protection juridique devrait être promulguée bientôt au Vietnam et au Cambodge. A Singapour, les dauphins relèvent de la loi sur la pêche (Fisheries Act) et ne bénéficient pas d'une protection spéciale. Des renseignements sur la situation en matière de protection à Macao, Brunei Darussalam et Myanmar n'étaient pas disponibles lorsque ce document a été rédigé.

4.2 Situation en matière de protection internationale

Le *Lagenodesphis hosei* est inscrit à l'Annexe II de la CITES.

4.3 Besoins de protection supplémentaires

Tous les Etats de l'aire de répartition devraient ratifier la Convention de Bonn, et un accord régional devrait être mis au point pour faciliter l'identification, l'évaluation et la conservation des populations.

5. États de l'aire de répartition (en Asie du Sud-Est)

Philippines (Partie à la CMS), Malaisie, Indonésie, Singapour, Thaïlande, Myanmar, Cambodge, Vietnam, Chine, Macao, Brunei Darussalam et Australie (Partie à la CMS).

6. Remarques des États de l'aire de répartition

Proposal II / 5

7. Autres remarques

8. Références

- Dolar, M.L.L. 1991, Incidental takes of small cetaceans in fisheries in Palawan, Central Visayas and northern Mindanao in the Philippines. Rep. int. Whal. Commn. (Spec. Iss. 15):355-363
- Dolar M.L.L. and W.F. Perrin. 1996. Preliminary results on the distribution and abundance of cetaceans in the Philippines. IBI Reps (International Marine Biological Research Institute, Kamogawa, Japan) 6:9-23.
- Dolar, M.L.L., S. J. Leatherwood, C.J. Wood, M. N. R. Alava, C.L. Hill and L. V. Aragonés. 1994. Directed fisheries for cetaceans in the Philippines. Rep. int. whal. Commn. 44:439-449.
- Jefferson, T.A., S. Leatherwood and M. A. Webber. 1993. FAO species identification guide. Marine mammals of the world. FAO, Rome. 320pp.
- Klinowska, M. 1991. Dolphins, porpoises and whales of the world. The IUCN Red Data Book. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, U.K. viii + 429pp.
- Perrin, W.F., S. Leatherwood and A. Collet. 1994. Fraser's dolphin Pages 225-240 in S. H. Ridway and R. Harrison (eds). Handbook of marine mammals. Vol. 5: The First Book of Dolphins. Academic Press, London.
- Perrin, W. F., M.L.L. Dolar and M. N. R. Alava (eds). 1996. Report of the Workshop on the Biology and Conservation of Small Cetaceans and Dugongs of Southeast Asia. UNEP (W)/EAS WG.1/2. 101pp.
- Perrin, W.F., G.P. Donovan and J. Barlow (eds). 1994. Gillnets and cetaceans. Rep. int. Whal Commn (Spec. Iss. 15). 629pp.